

Le programme M'T Dents permet à votre enfant à 6, 9, 12, 15 et 18 ans de bénéficier d'un examen complet bucco-dentaire pris en charge à 100 %.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Vous recevez le mois précédent les dates d'anniversaire de votre enfant un courrier accompagné d'un formulaire de prise en charge.

Dès lors, vous prenez rendez-vous avec un chirurgien-dentiste conventionné dans les 6 mois suivant l'anniversaire de votre enfant.

Il est important que vous vous adressiez à un chirurgien-dentiste conventionné. Votre chirurgien-dentiste peut vous informer, vous pouvez également consulter sur <http://annuaire.sante.ameli.fr/> la liste des chirurgiens-dentistes proches de votre domicile.

Le jour du Rendez-vous, vous vous présentez avec le formulaire de prise en charge ainsi que votre carte vitale ou la carte vitale de l'adolescent à jour.



Vous ne faites aucune avance, quel que soit l'âge de votre enfant, concernant l'examen de prévention.

Suite à l'examen, si des soins sont nécessaires (hors orthodontie et prothèses), ils sont pris en charge à 100 % à condition qu'ils soient effectués dans les 9 mois qui suivent le rendez-vous initial.

Pour ces soins, votre enfant a 6 ou 12 ans, vous n'avancez aucuns frais.

Pour votre enfant de 9, 15 et 18 ans, vous faites l'avance des frais auprès de votre chirurgien-dentiste, la CAMIEG vous remboursera intégralement.